

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 79-0522/PR/SG portant suspension des permis de conduire et interdiction de es solliciter

n° 79-0522/PR/SG

Ministère
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
13 mai 1979

Numéro JO
n° 5 du 31/12/1979

Date du numéro
31 décembre 1979

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Est faite, pour la durée indiquée, interdiction de solliciter le permis de conduire toutes catégories, aux personnes figurant sur tableau annexe I. Sont suspendus, pour la durée indiquée, les permis de conduire délivrés aux personnes figurant au tableau annexe IT. Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté par tout où besoin sera. À l'égard des personnes sanctionnées, il prendra effet, sauf mention particulière, pour compter de la notification individuelle qui leur en sera faite.